



CAHIER DES BASES ET CONDITIONS

PROCEDURE DE SELECTION

Type: Enchères publiques	N°2	Exercice: 2026
CLASSE: Sans classe		
MODALITE: Sans modalité		
EXPEDIENTE EOIRS 13/2026		
OBJET: VENTE D'UN VEHICULE OFFICIEL D'OCCASION EN ETAT DE REPARATION, MARQUE BMW, MODELE 520I, ANNEE 2014, N° DE CHASSIS WBA5A31040D011124, APPARTENANT A LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE AUPRES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE, CONFORMEMENT AUX PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES, AUX SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET AUX AUTRES DOCUMENTS REGISSANT LE CONTRAT		

CAHIER SANS VALEUR

EXPOSITION DU VÉHICULE

Lieu / Adresse	Date limite et Horaire
Résidence officielle de la République Argentine, située à 90, Route de Collex 1293 Bellevue	Du lundi au mercredi, de 8h00 à 10h00 À partir du 30 mars 2026 Jusqu'au 01 avril 2026

PRÉSENTATION DES OFFRES

Lieu / Adresse	Date limite et Horaire
Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève sis à 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15. Case Postale 1856 (ICC, bâtiment H, 5 ^{ème} étage)	Le 14 avril 2026 À 18h00

ACTE D'OUVERTURE

Lieu / Adresse	Date limite et Horaire
Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève sis à 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15. Case Postale 1856 (ICC, bâtiment H, 5 ^{ème} étage)	Le 22 avril 2026 À 11h00

ENCHÈRE VERBALE

Lieu / Adresse	Date limite et Horaire
Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève sis à 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15. Case Postale 1856 (ICC, bâtiment H, 5 ^{ème} étage)	Le 24 avril 2026 À 11h00

IMPORTANT : Les offres remises après l'heure limite fixée pour leur présentation ne seront pas acceptées, quels que soient les motifs ayant causé le retard.

Il est recommandé de consulter le site Internet de la Mission Permanente de la République d'Argentine à Genève à l'adresse <https://eoirs.cancilleria.gob.ar/>



I – CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 – OBJET

Vente d'un véhicule officiel d'occasion en état de réparation, marque BMW, modèle 520i, année 2014, n° de châssis WBA5A31040D011124, appartenant à la Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève, désormais dénommée « Mission », conformément aux présentes conditions particulières, aux spécifications techniques et aux autres documents régissant le contrat.

2 – CONSULTATIONS DU CAHIER DES CHARGES

Les demandes de renseignements concernant le cahier des charges doivent être adressées par écrit au siège de la « Mission », situé au 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15 (ICC, bâtiment H, 5^{ème} étage) ou à l'adresse électronique institutionnelle argentina@missionarg.ch au plus tard CINQ (5) jours ouvrables avant la date fixée pour l'ouverture des offres. Elles doivent être formulées en français.

Lorsqu'ils consultent le cahier des charges, les consultants qui ne l'ont pas fait auparavant doivent obligatoirement fournir leur nom ou leur raison sociale, leur adresse, leur numéro de fax et leur adresse électronique, auxquels les communications qui doivent être envoyées jusqu'au jour de l'ouverture des offres seront valables. Les consultations téléphoniques ne seront pas acceptées et celles qui seront présentées hors délai ne recevront pas de réponse.

Des circulaires explicatives ou modificatives du cahier des charges peuvent être élaborées, d'office ou en réponse à des demandes de renseignements. Elles seront incluses dans le cahier des charges et diffusées sur le site Internet de la « Mission » <https://eoirs.cancilleria.gob.ar/>

3- NOTIFICATIONS

Toutes les notifications échangées entre la « Mission » et les parties intéressées, les soumissionnaires, les adjudicataires et/ou les cocontractants peuvent être valablement effectuées par l'un des moyens suivants, sans distinction :

- a) en personne
- b) par fax
- c) par courrier électronique
- d) par tout autre moyen mis à disposition par les entreprises fournissant des services postaux

4 – MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être présentées sur papier, dans une enveloppe fermée, à la « Mission », située au 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15. Case postale 1856 (ICC, Bâtiment H, 5e étage), jusqu'au jour et à l'heure fixés pour la réception des enveloppes.

Si, avant l'expiration du délai de présentation des offres, un soumissionnaire souhaite corriger, compléter ou remplacer une offre déjà présentée dans le cadre de la présente procédure, la dernière proposition présentée dans les délais sera considérée comme valable.

La simple présentation de l'offre implique, de la part du soumissionnaire, la pleine connaissance et l'acceptation des clauses régissant le présent contrat et l'interprétation de sa portée exacte.

5 – CONTENU DE L' OFFRE

Les offres doivent au minimum répondre aux exigences suivantes :

5.1. L'offre doit être rédigée en français.



- 5.2. Les ratures, modifications, effacements ou interlignes, le cas échéant, doivent être dûment justifiés par le signataire de l'offre.
- 5.3. L'offre doit être signée, sur chacune de ses pages, par le soumissionnaire ou son représentant légal.
- 5.4. Les enveloppes, boîtes ou colis qui les contiennent doivent être parfaitement fermés et porter sur leur couverture la description suivante :

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX À GENÈVE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUE N° 1/2026

OBJET : Vente d'un véhicule officiel d'occasion en état de réparation, marque BMW, modèle 520i, année 2014, n° de châssis WBA5A31040D011124, appartenant à la Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève, conformément aux présentes conditions particulières, aux spécifications techniques et aux autres documents régissant le contrat.

DATE, HEURE ET LIEU D'OUVERTURE :

22 avril 2026 à 11h00 à la Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève, située au 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15 (ICC bâtiment H 5^{ème} étage)

DATE, HEURE LIMITE ET LIEU DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

14 avril 2026 à 18 h 00 à la Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève, située au 20, Route de Pré-Bois 1215 Genève 15 (ICC bâtiment H 5^{ème} étage)

NOM/RAISON SOCIALE DU SOUMISSIONNAIRE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE/FAX.....

COURRIEL :

- 5.5. L'offre doit contenir les informations suivantes :

- Nom et prénom ou raison sociale, adresse, numéro de téléphone, numéro de fax et adresse électronique du soumissionnaire, où toutes les notifications seront valables.
- Établissement d'un domicile spécial dans la ville de Genève.

- 5.6. Si l'offre est signée et présentée par un représentant légal, une copie de la procuration accordée ou des documents attestant la qualité dudit représentant pour signer la proposition devra être jointe.

- 5.7. OFFRE ÉCONOMIQUE :

L'offre économique sera présentée dans le cadre de la proposition figurant à l'annexe TABLEAU DE COTISATION, en indiquant le prix en chiffres et en lettres avec référence à l'unité établie et le montant total de l'offre.

Si le total proposé ne correspond pas au prix unitaire, ce dernier sera considéré comme le prix proposé.

L'offre économique devra être signée par le soumissionnaire ou son représentant légal et sera exprimée en Francs Suisses (CHF).



Les offres ne pourront être inférieures au PRIX DE BASE indiqué dans l'annexe TABLEAU DE COTISATION.

Il est entendu qu'avant de présenter son offre, le soumissionnaire s'est assuré que son devis couvrira toutes les obligations découlant du contrat, et qu'il inclut donc les prestations qui, selon son jugement et son expérience, devront être réalisées pour le respect fidèle et strict de ses obligations, même si celles-ci ne sont pas explicitement mentionnées dans l'offre.

6 –EXPOSITION DU VÉHICULE – DÉFAUTS

Le véhicule proposé par la « Mission » sera exposé à l'endroit et jusqu'au jour et à l'heure indiqués sur la page de garde du présent cahier des charges.

Les soumissionnaires reconnaissent avoir eu la possibilité d'inspecter le bien susmentionné et que s'ils décident de présenter des offres sans avoir effectué cette inspection, ils le font à leurs propres risques et ne pourront donc faire aucune réclamation concernant les biens qui leur ont été attribués, en raison des vices qu'ils pourraient présenter.

Les soumissionnaires renoncent irrévocablement à invoquer la garantie pour vices rédhibitoires en ce qui concerne les biens faisant l'objet du présent contrat.

7- CÉLÉBRATION DE L'ENCHÈRE

À la date et à l'heure indiquées, les offres seront ouvertes lors d'une cérémonie publique, en présence des fonctionnaires désignés à cet effet et de toutes les personnes qui souhaitent y assister. Le procès-verbal correspondant sera rédigé et devra être signé par les fonctionnaires participants et les soumissionnaires et intéressés présents qui le souhaitent.

Si le jour fixé pour l'ouverture des offres est un jour férié, la cérémonie aura lieu le jour ouvrable suivant, au même endroit et à la même heure.

Aucune offre présentée dans les délais ne pourra être rejetée lors de la cérémonie d'ouverture. Si des observations sont formulées, elles seront consignées dans le procès-verbal d'ouverture pour être ensuite analysées par l'autorité compétente.

8- ENCHÈRES VERBALES

Deux (2) jours ouvrables après la date de la vente aux enchères et à l'heure fixée, les offres admissibles seront lues.

Une fois la lecture terminée, les soumissionnaires seront invités à améliorer leurs offres par le biais d'une enchère verbale, la sélection se portant sur l'offre la plus élevée.

Le résultat de la vente aux enchères fera l'objet d'un procès-verbal qui sera signé par les fonctionnaires concernés et les soumissionnaires présents qui le souhaitent.

9- FRAIS RELATIFS AU VÉHICULE

Les frais de transport, de fret, de manutention, d'arrimage et tout autre frais ou coût lié à l'exécution du contrat pour les deux véhicules seront à la charge exclusive du meilleur enchérisseur. De même, il sera à sa charge le paiement des taxes correspondantes, des frais de dédouanement, des droits et services douaniers, et de toute autre taxe affectant le bien acquis.

Tous les frais de transfert du véhicule remis par la « Mission » feront partie du prix proposé et seront à la charge exclusive du cocontractant.

À cette fin, la « Mission » remettra les documents correspondants afin que celui-ci puisse entamer les démarches de transfert, dans les délais stipulés dans le présent cahier des charges.



10 - AMENDES

Le véhicule proposé par la « Mission » est exempt d'amendes au moment de la livraison, la « Mission » prenant en charge le paiement des amendes qui pourraient exister avant la date d'émission de l'ORDRE DE VENTE.

11- DOMMAGES ET PRÉJUDICES

Une fois le véhicule proposé par la « Mission » acheté et retiré, l'acheteur sera seul responsable de tout dommage ou préjudice causé à des tiers, et devra prendre en charge tous les frais qui en découleraient.

12 - MAINTIEN DE L'OFFRE

Les soumissionnaires seront tenus de maintenir leurs offres pendant une période de vingt (20) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Ce délai sera automatiquement prolongé pour une durée égale à la durée initiale, et ainsi de suite, sauf si le soumissionnaire exprime expressément sa volonté de ne pas renouveler le délai de maintien au moins DIX (10) jours calendaires avant l'expiration de chaque délai, moment à partir duquel il sera exclu de la procédure de sélection.

13 – ADJUDICATION.

L'adjudication se fait au profit de l'offre qui remplit toutes les conditions du présent Cahier des Charges et Conditions et qui s'avère, en outre, économiquement la plus favorable, en tenant compte de la qualité, de l'adéquation du soumissionnaire et du prix le plus élevé proposé.

L'adjudication est notifiée en bonne et due forme à l'adjudicataire et au reste des offrants dans les TROIS (3) jours ouvrables à compter de l'acte d'adjudication, par l'un des moyens mentionnés au point NOTIFICATIONS du présent cahier des charges.

Dans un délai de DIX (10) jours ouvrables à compter de la notification de l'adjudication, il sera procédé à l'émission de l'ORDRE DE VENTE qui sera notifié à l'adjudicataire par les moyens indiqués ci-dessous.

14.- DÉLAI ET MODALITÉS DE LIVRAISON

À compter de la réception de l'ORDRE DE VENTE, l'adjudicataire devra contacter le conseiller Marcelo BOFFI, représentant de la « Mission », afin d'effectuer les démarches administratives nécessaires au transfert de propriété du véhicule.

Une fois le transfert effectué, il disposera d'un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables pour retirer le véhicule d'occasion, qui sera livré dans son état actuel.

Le déplacement, le chargement, le transport et les moyens utilisés seront à la charge et sous la responsabilité de l'adjudicataire.

15.- LIEU DE LIVRAISON

Le cocontractant est tenu de retirer le véhicule proposé par la « Mission ».

Le lieu de livraison sera la RÉSIDENCE OFFICIELLE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE à Genève.

Adresse : 90, Route de Collex 1293 Bellevue

Téléphone : 022.929.86.00

Horaires : 10h00

Personne à contacter : Conseiller Marcelo BOFFI



16.- MODE DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué à la livraison du véhicule et sur présentation du document de paiement correspondant, conformément aux exigences de facturation requises par la réglementation locale.

17. – PÉNALITÉS

Le non-respect des délais fixés dans le présent cahier des charges exposera le cocontractant à une amende de ZÉRO VIRGULE ZÉRO CINQ POUR CENT (0,05 %) de la valeur du montant payé hors délai.

18. – RÉSILIATION DU CONTRAT

Si l'adjudicataire renonce expressément au contrat avant la date limite fixée pour son exécution, ou si, à l'expiration du délai initial d'exécution du contrat, de sa prolongation ou des délais fixés pour les mises en demeure qui auraient été effectuées, l'adjudicataire n'a pas exécuté le contrat conformément aux termes de celui-ci, la « Mission » doit déclarer le contrat résilié sans qu'il soit nécessaire de recourir à une procédure judiciaire ou extrajudiciaire, sauf dans les cas où elle choisit d'accepter la prestation de manière tardive.

19 – RESPONSABILITÉ

Le cocontractant doit se conformer aux règles légales applicables à l'activité faisant l'objet du contrat et sera responsable de toutes les réclamations extrajudiciaires et judiciaires, y compris les frais et dépenses découlant de ses actes et omissions ou de ceux de son personnel ou de ses sous-traitants ou d'autres personnes qui lui sont responsables dans l'exécution de l'une des conditions générales du présent contrat.



ANNEXE
DOSSIER DES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Caractéristiques techniques du véhicule

- N° de châssis WBA5A31040D011124
- Marque et type : BMW 520i
- Carrosserie : Berline (limousine)
- Transmission : Manuelle
- Essence
- Couleur : noir métallisé
- Nombre de places : 5
- Puissance : 135,0 kW
- Poids à vide : 1 670 kg
- Poids total : 2 205 kg
- Première mise en circulation : 07/10/2014
- État : moteur à réparer











ANNEXE
TABLEAU DES COTISATION

Dans la ville de, le jour du mois de de....., le soussigné,
M./Mmetitulaire du
document N°.....
représentant la société dont le siège social est situé à
..... Ville de..... déclare ce qui suit :

LIGNE UNIQUE

Description	PRIX COTÉ (CHF)
Vente d'un véhicule officiel d'occasion en état de réparation, marque BMW, modèle 520i, année 2014, n° de châssis WBA5A31040D011124, appartenant à la Mission Permanente de la République Argentine auprès des Organisations Internationales à Genève, conformément aux présentes conditions particulières, aux spécifications techniques et aux autres documents régissant le contrat.	<u>(Indiquer le montant coté en chiffres)</u>

SON (indiquer la devise)
(Indiquer le montant total de l'offre en LETTRES)

Le prix s'entend hors taxes (exonération de TVA pour les représentations diplomatiques)

.....
Signature et clarification du soumissionnaire ou de son
représentant légal

LA MISSION A FIXÉ LE PRIX DE BASE SUIVANT, QUI S'ÉLÈVE À LA SOMME DE 5 000 CHF.